



TREDION FLASH INFOS

SEPTEMBRE 2026

CALENDRIER

Ven 02 octobre	Soirée Jeux de société de 18 h à 20 h Sur inscription. Médiathèque
Ven 09 octobre	Atelier VERT L'AUTOMNE « Faire ses produits ménagers » 18 h Sur inscription. Médiathèque.
Du 30 octobre au 26 novembre	Exposition du Relais Parents Enfants Médiathèque
Dim 9 novembre	Concours de belote Amicale des retraités- Salle Multi-activités
Du 13 novembre au 9 décembre	Exposition Mangas- Médiathèque
Mer 18 novembre	Atelier Manga avec Medzi-O à 14 h Sur inscription. Médiathèque
Les mercredis de novembre	Après-midis FUNTRONIC Sur inscription. Médiathèque
Sam 14 novembre	Repas du CCAS- Salle polyvalente.
Sam 05 décembre	Téléthon Salle Multi-activités.
Sam 12 Décembre	Arbre de Noël de l'école Saint Martin



COLLECTES DE PAPIERS/JOURNAUX

Organisées par l'APEL de l'école Saint Martin de Trédion. Dès maintenant, mettez de côté vos prospectus, catalogues, livres, annuaires, journaux, magazines...**Rendez-vous** (près des containers auprès du cimetière) de 10 h à 12 h, les samedis :
17 octobre, 14 novembre, 19 décembre 2026

TRÉDION



RÉUNION PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme
Présentation du Projet d'Aménagement
et de Développement Durable



Mardi 6 octobre 2026
à 19 h



Salle Multi-activités
Place Saint Christophe

PASS SPORT 2026

MINISTÈRE
DES SPORTS
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

pass
sport

PÉRIODE DE VALIDITÉ

Le pass Sport est utilisable
du 1^{er} septembre
au 31 décembre 2026.

OÙ L'UTILISER ?

• Le pass Sport peut être utilisé dans
un des 85 000 clubs et salles
de sport partenaires.

• Renseignez-vous auprès du club,
de l'association sportive ou de la
salle de sport de votre choix pour
savoir s'ils acceptent le pass Sport.

COMMENT ÇA MARCHE ?

• Vous recevez un code personnel
à partir de mi-septembre 2026 par
courriel électronique. Il suffit de
le présenter au club ou à la salle de
sport au moment de l'inscription.

• Les 50 € sont déduits
immédiatement du montant
à payer.

• Et si vous n'avez pas reçu de code,
vous pouvez en faire la demande
sur le site officiel pass.sports.gouv.fr
sous réserve d'éligibilité.

Plus d'infos sur pass.sports.gouv.fr

QU'EST-CE QUE LE PASS SPORT ?

Le pass Sport est une aide financière de 50 € pour s'inscrire dans un club, une association sportive ou une salle de sport et pour encourager à la pratique sportive.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les jeunes de 6 à 17 ans révolus dont le quotient familial du foyer allocataire (CAF ou MSA) est inférieur ou égal à 699 €.

Les jeunes en situation de handicap :

- de 6 à 19 ans révolus bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ;
- de 16 à 30 ans révolus bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Les étudiants boursiers jusqu'à 28 ans révolus bénéficiaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026 :

- bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
- bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale.

MISE EN PLACE D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE LIBRE

Un panneau d'affichage libre a été installé, impasse du Lavoir, près du local du service technique. Réservé à l'usage des associations et groupements sans but lucratif, partis politiques, syndicats. Toute publicité ou activité à caractère commercial y est formellement interdite.



BLABLACAR DAILY

Le covoiturage est une solution simple, économique et conviviale pour vos déplacements du quotidien, notamment entre votre domicile et votre lieu de travail. Grâce à l'application **BlaBlaCar Daily**, GMV agglomération soutient le développement du covoiturage du quotidien sur le territoire. Que vous soyez conducteur ou passager, chacun peut y trouver son intérêt :

- **Conducteurs** : soyez rémunérés de 1 à 2 € pour chaque passager transporté.
- **Passagers** : profitez de trajets gratuits.

Téléchargez l'application **BlaBlaCar Daily**, trouvez vos futurs covoitureurs et adoptez dès aujourd'hui une nouvelle façon de vous déplacer au quotidien.

TRÉDION



RÉUNION PUBLIQUE Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel de gestion de crise piloté par le maire pour protéger la population en cas de catastrophe naturelle, technologique ou sanitaire.



Mardi 3 novembre 2026
à 19 h



Salle Multi-activités
Place Saint Christophe



Présentation par
M. LOREAL
de l'association EGEE



Des assistantes sociales de proximité, peuvent vous recevoir sur RDV à l'antenne sociale d'Elven, 2 bis place du Lurin.

Prise de RDV au 02 97 69 52 00 - CMS VANNES.



RECENSEMENT CITOYEN

Tous les jeunes de nationalité française, garçons et filles âgés de 16 ans doivent se recenser à la Mairie (soit eux-mêmes ou leur représentant légal) dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire, munis du livret de famille des parents et de leur carte nationale d'identité.



Le LAEP vous accueillera à la salle multi-activités, place St Christophe, **le jeudi 08 octobre, 03 décembre 2026 et le jeudi 28 janvier 2027 de 9h15 à 11h15.**

Renseignements : 02 97 53 04 31 le jeudi après-midi ou laep.payselven@elven.fr

MUTUALE LA MUTUELLE FAMILIALE

Permanences sur rendez-vous, MAIRIE Place St-Christophe. Prochaines dates : **Jeudi 8 octobre, jeudi 05 novembre, jeudi 03 décembre 2026.**

Contact : Magali LASNIER (conseillère mutualiste) (06 45 08 70 21 - @ m.lasnier@mutuale.fr)



AXA

Renseignements auprès de Madame Valérie BESSE (06 10 75 39 29 - @valerie.besse.am@axa.fr)



DÉMARCHES D'URBANISME

3 permis de construire accordés du 15 juin au 15 septembre 2026

(Maisons individuelles, Extensions, Garages, Rénovation, Carports, Abris de jardin, Piscine, Hangar, Réhabilitation de longère,...).

1 permis de démolir accordé du 15 juin au 15 septembre 2026.

4 déclarations préalables accordées du 15 juin au 15 septembre 2026

(Création d'ouvertures, Division de parcelle, Pose de panneaux photovoltaïques solaires, Coupes et abattages de bois, Abris de jardin, Modification d'ouvertures, Isolation par l'extérieur, Bardage, Piscine, Garage, Modification de façade, Edification de clôture)

Vous pouvez contacter le service urbanisme de la mairie le jeudi et vendredi.

Tel : 02 97 67 11 33 ou par courriel : mairie.tredion@wanadoo.fr

Les demandes d'urbanisme en ligne : Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent se faire sur le site de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Consulter en ligne sur le site internet www.tredion.fr rubrique vie municipale / urbanisme/les autorisations d'urbanisme, les dépôts et décisions d'urbanisme de la commune.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour s'inscrire, vous devez vous munir d'un **titre d'identité** et de nationalité en **cours de validité** (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire uniquement s'il est accompagné d'un justificatif de nationalité), d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, téléphone fixe, eau...) datant de moins de 3 mois. Inscription en ligne possible et au guichet au plus tard le 6^e vendredi qui précède le 1^{er} tour, **soit le vendredi 12 mars 2027**. Ce délai est reporté au 10^e jour avant le 1^{er} tour si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré).

RAPPEL : pour être admis à voter, nous vous rappelons que vous devez présenter **obligatoirement** une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport en cours de validité, permis de conduire ou de chasser, carte vitale avec photo...).

Pensez à vérifier vos titres d'identité !

Les élections présidentielles se dérouleront les dimanche 18 avril et dimanche 2 mai 2027. Bureau de vote : salle multi-activités, place Saint-Christophe.



OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace :

vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire, lorsque le risque le justifie.

Le département du Morbihan compte **63 communes classées à risque d'incendie de forêt et de végétation.**

Trédion fait partie de ces communes. Les obligations légales de débroussaillage (OLD) s'appliquent à toutes les constructions situées à moins de **200 mètres d'un massif boisé ou de lande d'une superficie de plus de 4 hectares**. Afin d'accompagner les propriétaires concernés, la préfecture du Morbihan met à disposition une brochure qui précise la réglementation en vigueur, détaille les zones soumises aux OLD et présente les interventions à réaliser pour assurer une protection efficace contre les feux de forêt.

Pour plus d'informations, le dépliant "[Obligation légale de débroussaillage sur les communes à risque du Morbihan](#)" est disponible en mairie.

ETAT CIVIL

Du 15 juin au 15 septembre 2026

Mariages

ROSTREN Anne et MATHEL Ewan

RIBREAU Nathalie et DUBOIS Lionel

GROUX Delphine et BOISSEAU Arthur

Certaines personnes ne souhaitent pas la parution dans les publications communales.

Décès

BRAUD Geneviève

GUIMARD Yvonne

DENAUX Monique

LE POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES

Besoin d'un espace d'écoute, de parole, de conseils ?

Le Point Accueil Ecoute Jeunes s'adresse :

- Aux jeunes de 12 à 25 ans, souhaitant rencontrer rapidement un professionnel pour parler (mal-être, problèmes de scolarité ou d'insertion, vie familiale, conduites à risques, relations amoureuses, questionnements)

- Aux parents qui s'interrogent sur leur rôle éducatif, sur l'adolescence...

Le **PAEJ** vous accueille à **Vannes**, dans les locaux de la Résidence Habitat Jeunes du Mené (près de Monoprix).

D'autres accueils sont possibles à **Questembert, Grand-Champ et Auray**.

Vous pouvez contacter Mme Le Goff : **06 48 60 62 40** ou contact@paej-paysdevannes.fr

L'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit.



SENSIBILISATION AU PORT DU CASQUE

Le port du casque vise à réduire la gravité des traumatismes crâniens lors d'accidents de la route, à vélo, en trottinette électrique ou sur un chantier.

En France, le port du casque est notamment obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans à vélo, ainsi que pour les conducteurs et passagers de deux-roues motorisés.

Au-delà de cet âge, il relève de la responsabilité de chacun.

Les cyclistes et utilisateurs de trottinettes sont fortement invités à porter un casque qui constitue une protection essentielle pour tous !

Plus d'informations sur le site internet www.securite-routiere.gouv.fr

L'ADIL DU MORBIHAN

Un service gratuit d'information sur le logement et l'habitat à destination des particuliers et des acteurs locaux.

L'ADIL assure une mission d'information, de conseil et d'orientation sur tous les sujets en lien avec le logement et l'habitat. Consultations dans les centres de l'ADIL (Vannes et Lorient) ou dans 31 autres lieux d'accueil (France Services, Mairie, Communauté de communes, Maison de l'Habitat...)

POUR CONTACTER L'ADIL à Vannes • 02 97 47 02 30

Les lignes nationales

SOS Loyers impayés 0805 160 075
Info Logement indigne 0806 706 806
Numéro national 0806 704 604

Encadrement des loyers 0805 160 111
Accession (PTZ) 0806 120 120

20

Trédion ▶ Elven ▶ Vannes

Du lundi au samedi

**Dimanche
Jours fériés
consulter lignes D**



Trédion ▶ Vannes

	6.52	8.10	11.36	14.45	18.06
Trédion St-Christophe					
Elven La Motte Verte	7.01	8.17	11.46	14.54	18.16
Elven Centre	7.05	8.21	11.49	14.58	18.19
St-Nolff Kerboulard	7.15	8.34	11.56	15.08	18.26
St-Nolff Bellevue	7.18	8.38	12.01	15.12	18.31
Vannes Gare SNCF Sud	7.30	8.51	12.10	15.23	18.40
Vannes Hôtel de Ville	7.37	8.55	12.15	15.28	18.45

Vannes ▶ Trédion

	7.37	7.25	10.50	12.25	13.55	17.20	18.50
Vannes Hôtel de Ville							
Vannes Gare SNCF Sud	7.43	7.30	10.55	12.32	14.00	17.27	18.55
St-Nolff Bellevue	7.54	7.38	11.03	12.45	14.11	17.39	19.03
St-Nolff Kerboulard	7.58	7.43	11.08	12.49	14.16	17.43	19.08
Elven Centre	8.08	7.52	11.17	12.58	14.27	17.53	19.17
Elven La Motte Verte	8.11	7.55	11.20	13.01	14.29	17.56	19.20
Trédion St-Christophe	8.05	11.30			14.37	18.01	19.29

② Changements avec les lignes 21, 22, 23, 24, 25, BZ 602, BZ 603, BZ 604, BZ 608, BZ 609, BZ 611. ③ Ne circule pas le samedi. ④ Circule uniquement le samedi.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU 22 JUIN 2026

Convention de gestion de la compétence " Gestion des eaux pluviales urbaines " entre Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2226-1 et L 5216-5, L5216-7-1 et L Depuis le 1er janvier 2020, GMVA exerce la compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » (GEPU). Les ouvrages et réseaux ont été mis à disposition par les communes. Par délibération du 18 décembre 2025, le Conseil Communautaire a adopté le règlement de gestion et le zonage des eaux pluviales urbaines. Conformément au CGCT, GMVA propose aux communes une convention de gestion sans transfert ni délégation de compétence. Conformément aux articles L. 5216-7-1 et L.5215-27 du CGCT, GMVA a décidé de confier à ses communes pour tout ou partie la gestion, l'exploitation, l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence, ainsi que la création et le renouvellement du patrimoine en lien avec la compétence. Cette convention n'emporte aucun transfert ni délégation de compétence. La présente convention précise les conditions dans lesquelles s'exercent ces missions d'exploitation et d'investissement de la compétence GEPU. Elle prend effet au 01 janvier 2026 pour une durée initiale de 5 ans.

Ecole Saint Joseph ELVEN - Demande de participation aux frais de fonctionnement

Avis défavorable à la demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint Joseph d'Elven, la commune disposant sur son territoire d'une école privée avec une capacité d'accueil suffisante et afin de maintenir les effectifs de cette école.

Fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitation par compléments des éléments dits de confort

L'évaluation des locaux d'habitation (maisons et appartements), qui constitue l'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TF) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires des logements, s'appuie notamment sur leur descriptif (surface, nombre de pièces...) et sur la présence d'éléments dits «de confort» tels que le raccordement aux réseaux d'eau courante et électrique, la présence d'un système de chauffage ou de climatisation, de WC, lavabos, douches ou baignoires. Or, il est constaté que, un ou plusieurs de ces éléments de confort, considérés comme essentiels, sont absents de l'évaluation de certains logements, en incohérence avec leur appréciation générale.

Cette opération, qui vise les maisons et appartements de catégories 1 à 6, pour lesquels certains des éléments de confort sont actuellement absents, devra être validée explicitement par votre collectivité et donnera ainsi lieu à une formalisation entre votre commune et la DDFiP du Morbihan, dans une logique partenariale.

Cette proposition de complètement qui porte sur l'ensemble des éléments de confort (raccordement aux réseaux d'eau courante et électrique, la présence d'un système de chauffage ou de climatisation, de WC, lavabos, douches ou baignoires) des locaux d'habitation de catégories 1 à 6, ne peut faire l'objet d'un découpage par élé-

ment de confort ou d'un découpage par catégorie de locaux.

Le conseil municipal accepte l'offre de service de la DDFiP - fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitation par complètement des éléments dits de confort et de mettre en œuvre le traitement envisagé pour une mise à jour des bases d'impositions directes 2027.

Aménagement de l'impasse de Blénan - Avenant au marché

Avenant en **majoration de 18 972.30 € HT** correspondant à : *canalisation d'eaux pluviales en supplément*

Attributaire : COLAS – 6 Rue Dutenos Le Verger – 56000 VANNES

Marché initial - montant : 127 899.09 € HT

Avenant n° 1 - montant : 18 972.30 € HT

Nouveau montant du marché : 146 871.39 € HT

Relais Petite Enfance - Renouvellement de la convention intercommunale

Renouvellement de la convention intercommunale fixant les modalités de fonctionnement entre la commune de Saint Nolf et les cinq autres communes du relais (Tréffléan, Elven, Trédion, Sulniac et Monterblanc) pour la période 2026/2030.

TOUT SAVOIR SUR L'OPÉRATION RÉNOVÉE

Un projet de rénovation ? L'Espace conseil France rénov' de l'Agglomération assure un soutien neutre, gratuit et indépendant pour tous les habitants depuis 2012. Il vous aidera à structurer votre projet, trouver des aides financières et vous entourer des bons professionnels.

Accompagnement en rénovation

Nos conseillers vous accompagnent et vous renseignent tout au long de votre projet pour vous aider à faire les bons choix et à avancer de manière éclairée.

Rénovation énergétique

Vous êtes propriétaire occupant ? Suivant des critères liés au projet de travaux et aux ressources, l'Agglomération apporte des aides financières cumulables entre elles :

- un accompagnement "Mon accompagnateur Rénov' » réalisé et pris en charge par l'agglomération.

- Une aide au gain énergétique de 1 000 ou de 3 000 €

- Une aide à la rénovation globale de 3000 €

Une aide pour l'isolation en matériaux biosourcés dans la limite de 2 000 € par logement.

Viellissement, handicap : je m'adapte, on m'accompagne

Vous souhaitez réaménager votre logement à votre situation (handicap, vieillissement) ?

Une aide de 1 500 € pour les travaux liés au vieillissement

Une aide de 30 % du montant HT des travaux (aide minimum de 1 500€ et maximum de 5000 € par logement) pour les travaux liés aux handicaps.

Contact

Rendez-vous sur le site internet : [operation-renovee.bzh](https://www.operation-renovee.bzh) (ouverture dans un nouvel onglet)

- Par téléphone au 02 97 60 42 55 – du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Par mail à renovee@gmvagglo.bzh

Au siège de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler à Vannes – du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.